

Scrutin du 27 mars 2018
Elections des représentants au Conseil de l'UFR SHA
PROCES VERBAL
Proclamation des résultats
Collège A

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1, L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-40 ;
 Vu l'arrêté n° 027-2018 en date du 29 janvier 2018 du Recteur de l'Académie de Poitiers, Chancelier des Universités, relatif à la Commission de contrôle des opérations électorales ;
 Vu l'arrêté électoral du 28 février 2018 relatif à l'élection des représentants des Professeurs des Universités au Conseil de l'UFR Sciences Humaines et Arts de l'université de Poitiers ;
 Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
 Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 28 mars 2018 ;
 Vu les procès-verbaux établis par les bureaux de vote ;

Article 1 : Examen des procès-verbaux :

Nombre de sièges à pourvoir	8
Nombre d'électeurs inscrits	47
Nombre de votants	33
Nombre de bulletins blancs ou nuls	7
Suffrages valablement exprimés	26

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges iers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
Collégialité, Dynamisme, Indépendance et Continuité de l'UFR SHA	26	100,0%	8,00	8	0,00	0	8
Total	26						0
				8		0	
	8			0		0	
	3,25						

Article 2 : Proposition d'attribution des sièges :

Listes	
Collégialité, Dynamisme, Indépendance et Continuité de l'UFR SHA	CLARYS David
Collégialité, Dynamisme, Indépendance et Continuité de l'UFR SHA	VOYER Cécile
Collégialité, Dynamisme, Indépendance et Continuité de l'UFR SHA	MARMASSE Gilles
Collégialité, Dynamisme, Indépendance et Continuité de l'UFR SHA	DIEUDONNE-GLAD Nadine
Collégialité, Dynamisme, Indépendance et Continuité de l'UFR SHA	BOUQUET Cédric
Collégialité, Dynamisme, Indépendance et Continuité de l'UFR SHA	MEYER Véronique
Collégialité, Dynamisme, Indépendance et Continuité de l'UFR SHA	DUCOUSSO-LACAZE Alain
Collégialité, Dynamisme, Indépendance et Continuité de l'UFR SHA	BEAUD Stéphane

Article 3 : Proclamation – Election :

Le Président proclame élus les candidats désignés à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins sont immédiatement affichés et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 29 mars 2018

Le Président de l'Université de Poitiers
Yves JEAN

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Nirmal NIVERT